

Communiqué de presse

La Défense, le 11 janvier 2023

« Enquête annuelle sur les ménages du parc social 2022 : Précarité financière des ménages »

L'ANCOLS publie pour la deuxième année un baromètre sur la satisfaction des locataires du parc social vis-à-vis de leur habitat et de leur cadre de vie. Réalisée en juin et juillet dernier, il porte plus particulièrement, cette année, sur les effets des hausses de prix sur la situation des ménages. Les résultats de cette enquête montrent que la situation financière des ménages du parc social s'est dégradée.

Les ménages du parc social satisfaits de leur cadre de vie

Le premier volet de cette enquête annuelle portant sur la satisfaction du cadre de vie montre que les ménages du parc social, comme en 2021, sont à 80% satisfaits de leur cadre de vie pris dans sa globalité. En revanche, un tiers des ménages interrogés sont insatisfaits de l'état des parties communes de leur immeuble. Par ailleurs, un tiers des locataires de plus de 65 ans considèrent que leur logement n'est pas adapté aux limitations et aux incapacités entraînées par le vieillissement.

Des difficultés à boucler leurs fins de mois

L'augmentation du coût de la vie, en particulier la hausse des prix de l'essence et de l'énergie, a eu un impact direct sur le budget des ménages locataires du parc social.

Ainsi, **7 locataires sur 10 interrogés, déclarent rencontrer des difficultés à boucler leurs fins de mois**, soit une augmentation de 12 points par rapport à 2021.

Hausse des coûts, un impact direct sur le budget des ménages pour plus de trois quarts d'entre eux

L'enquête met en lumière les changements de comportement que la plupart des locataires du parc social ont dû adopter pour faire face à la hausse des prix. Ce sont les budgets dédiés aux **loisir et l'habillement qui subissent le plus souvent une baisse, à l'opposé des dépenses de santé.**

Les parents de familles monoparentales se privent davantage

20 % des ménages interrogés déclarent ne pas avoir pris de repas sur une journée pour des raisons financières (du moins l'adulte ayant répondu à l'enquête et pas forcément l'ensemble du ménage). **Cette proportion monte à 30% pour les parents isolés.**

Les résultats détaillés viennent d'être publiés sur le site de l'agence : [le baromètre édition 2022](#).

Depuis sa création au 1er janvier 2015, l'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS), établissement public placé sous la tutelle de l'État, est chargée de contrôler et d'évaluer les organismes du logement social et du secteur de la participation des employeurs à l'effort de construction (principalement « Action Logement »).

L'ANCOLS s'organise autour de deux grandes missions opérationnelles : une mission de contrôle et d'évaluation des organismes et une mission d'évaluations transversales avec la réalisation d'études et la production de statistiques. L'ANCOLS détermine les suites des contrôles et en suit la mise en œuvre des mesures correctives demandées aux organismes contrôlés. Dans le cadre de ces suites, l'agence peut prononcer des mises en demeure avec ou sans astreintes et proposer des sanctions au ministre chargé du logement à l'encontre des organismes contrôlés, de leur gouvernance et de leurs dirigeants. Elle est amenée à formuler des préconisations afin d'être en appui de la définition des politiques publiques.

Les missions précises de l'agence sont définies dans l'article L. 342-2 du code de la construction et de l'habitation.

Contact presse : Pierre VINCENT - pierre.vincent@ancols.fr